



8 POINTS DE DEVELOPPEMENT DES ECHECS DANS LA MIXITE EN GRAND-EST

1. Convention de partenariat

Pour un club ou pour un comité départemental avec la LEGE : un document à compléter et signer pour un engagement réciproque.

2. Communiquer :

Vous voulez communiquer autour de vous pour la mixité et vous voulez des flyers « 10 bonnes raisons de jouer aux Echecs »

La Ligue vous en offre sur simple demande faite par l'intermédiaire de la fiche « demande pour mixité ».

3. Primo licences :

Une joueuse Sénior rejoint votre club pour la **première fois** grâce au parrainage d'une ou d'un ancien joueur ?

La Ligue peut verser jusqu'à 50 % de la cotisation club (mais limité à 25€) pour 10 nouvelles joueuses dans chaque département si vous remplissez la fiche « convention de partenariat » et avez effectué votre demande par l'intermédiaire de la fiche « demande pour mixité »

- Une joueuse qui prenait une licence B depuis toujours et qui prend **une licence A** pour la première fois peut demander l'aide de 25 €. Aide limitée à 10 nouvelles joueuses dans chaque département

4. Couples Adhérents :

Vous avez des couples mixtes H/F qui s'inscrivent en même temps pour la première fois au club ? La Ligue peut verser jusqu'à 50 % de la cotisation club (limité à 25€) pour 10 nouveaux couples dans toute la Ligue si vous remplissez la fiche « convention de partenariat » et avez effectué votre demande par l'intermédiaire de la fiche « demande pour mixité ».

- L'aide est obtenue si la femme (ou le mari) jouait l'année précédente et que le conjoint rejoint cette année le club en prenant aussi une licence A.

5. **Bénévoles** dans le bureau du club ou du comité départemental ou de la Ligue

Vous avez des joueuses qui prennent des responsabilités administratives dans votre structure ? La Ligue prend en charge la Licence A de ces personnes si vous remplissez la fiche « convention de partenariat » et avez effectué votre demande par l'intermédiaire de la fiche « demande pour mixité ». Attention la parité devra être respectée dans la constitution du bureau pour favoriser la mixité avec au moins autant de femmes que d'hommes.

6. **Formation des joueuses**

Vous avez des joueuses qui s'inscrivent à un stage de formation organisé dans la Ligue ? La Ligue prend en charge l'inscription des joueuses aux stages si vous remplissez la fiche « convention de partenariat » et avez effectué votre demande par l'intermédiaire de la fiche « demande pour mixité ».

7. **Formatrices**

Vous organisez un stage mixte de formation dans la Ligue ? La Ligue prend en charge les frais de la formatrice adhérente à un club du Grand-Est (maximum de 100€/jour et 1 stage par département) si vous remplissez la fiche « convention de partenariat » et avez effectué votre demande par l'intermédiaire de la fiche « demande pour mixité » et si vous avez envoyé un bilan financier.

8. **Team entraîneurs**

Vous organisez un stage sportif avec la mixité dans le team des entraîneurs ? La Ligue prend en charge les frais de l'entraîneur féminin (maximum de 10 heures à 30€) si vous remplissez la fiche « convention de partenariat » et avez effectué votre demande par l'intermédiaire de la fiche « demande pour mixité » et si vous avez envoyé un bilan financier.